

Monument aux morts

1914- 1918

1939-1945

Type de monument : statue du Sacré-Cœur

Implantation : sur la place du centre-village, devant l'église, à l'emplacement de l'ancien presbytère ; orientation : Ouest

Description : Monument en grès rouge des Vosges recouvert de peinture, d'une hauteur de 5,50 m.

- **Plate-forme** carrée à 2 niveaux :
le 1^{er} de 3,70 m de côté, le 2^{ème} de 2,80 m de côté
- **Base** à 3 étages :
 - le 1^{er} bloc présente, sur la face Ouest, une sculpture représentant une palme reposant sur une croix latine
 - sur le 2^{ème} bloc (faces N,O,S) sont fixées des plaques en granit noir portant, gravés en lettres d'or, les noms des victimes des deux guerres mondiales du XX^e siècle.
 - sur les faces N et S du 3^{ème} bloc sont gravées dans la pierre des inscriptions en latin ; la face Ouest porte une plaque en granit noir avec la dédicace.
- **Chapiteau**, avec une frise sculptée à la partie inférieure, surmonté d'un socle de 40 cm supportant la statue en fer moulée du SACRE-CŒUR.



Construction : en 1925

Inauguration : le 11 novembre 1918

Restauration : les plaques actuelles en granit sont de 1954, date à laquelle était enfin connue la liste définitive des victimes de la 2^{ème} guerre mondiale ; première restauration en 1956.

En 1975, rénovation complète du monument et de ses abords avec, d'une part, la suppression de la grille et de la haie de troènes et, d'autre part, la réalisation d'un nouveau mur de soutènement et de clôture recouvert de pierres de parement en grès des Vosges. Par la suite, l'espace vert a été modifié et le monument a été repeint à plusieurs reprises.

Dédicace : plaque sur la partie supérieure de la base

**LA COMMUNE
DE
SPICHEREN
A SES ENFANTS
VICTIMES
DES GUERRES DE
1914-18
1939-45**

NB : Une seule des victimes militaires de 1914-18, Georges REIFF, ayant combattu dans l'armée française, était « morte pour la France ». Son nom a été rajouté sur la plaque en 2009.

Pour tous les autres combattants, de nationalité allemande du fait de l'annexion en 1871 mais qui, en vertu de leur naissance de parents de souche française auraient été de nationalité française s'ils avaient survécu à la guerre, la mention « mort pour la France » était inapplicable, ce qui explique la raison pour laquelle cette mention est absente de la dédicace.



Inauguration du Monument le 11 novembre 1925